

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 02891
Numéro SIREN : 316 643 170
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS CHARLES CHEVIGNON

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2018 sous le numéro de dépôt 761

761

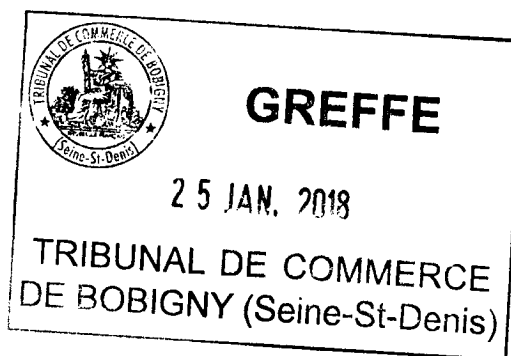
Etablissements Charles Chevignon

Société par Actions Simplifiée

6/10, boulevard Foch
93800 Epinay-Sur-Seine

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2017



Etablissements Charles Chevignon

Société par Actions Simplifiée

6/10, boulevard Foch

93800 Epinay-Sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2017

A l'associé unique de la société Etablissements Charles Chevignon,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Etablissements Charles Chevignon relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2 « Règles et méthodes comptables – Application du principe de continuité de l'exploitation » de l'annexe des comptes annuels expose la situation d'endettement et de trésorerie du Groupe au 31 août 2017 ainsi que le contexte dans lequel les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes correspondantes de l'annexe donnent une information appropriée sur la situation de votre société au regard du contexte dans lequel les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 14 décembre 2017

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE

CHEVIGNON AU 31.08.2017

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	6 711 347	3 777 608	2 933 738	2 898 131
Fonds commercial	14 209 413	3 188 000	11 021 413	11 420 074
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles	45 000		45 000	41 690
TOTAL immobilisations incorporelles	20 965 760	6 965 608	14 000 151	14 359 895
Terrains				
Constructions	205 806	166 261	39 545	49 835
Installations techniques, matériel	4 164	1 263	2 900	3 495
Autres immobilisations corporelles	10 953 540	10 116 533	837 007	1 310 206
Immobilisations en cours	40 316		40 316	68 962
Avances et acomptes	8 063		8 063	8 063
TOTAL immobilisations corporelles	11 211 888	10 284 057	927 831	1 440 562
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	729 869		729 869	663 006
TOTAL immobilisations financières	729 869		729 869	663 006
Total Actif Immobilisé (II)	32 907 517	17 249 666	15 657 851	16 463 463
Matières premières, approvisionnements	351 524	272 459	79 065	80 424
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	6 869 288	1 156 000	5 713 288	8 356 000
TOTAL Stock	7 220 812	1 428 459	5 792 353	8 436 424
Avances et acomptes versés sur commandes				27 448
Clients et comptes rattachés	2 648 155	1 054 892	1 593 263	2 079 657
Autres créances	4 262 463		4 262 463	3 745 153
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	6 910 618	1 054 892	5 855 726	5 824 810
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres:)				
Disponibilités	997 845		997 845	1 538 042
TOTAL Disponibilités	997 845		997 845	1 538 042
Charges constatées d'avance	297 636		297 636	1 305 757
TOTAL Actif circulant (III)	15 426 911	2 483 351	12 943 560	17 132 480
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	48 334 428	19 733 017	28 601 411	33 595 944

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 17 956 072,00)		17 956 072	17 956 072
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		543 246	543 246
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)			
Réserve légale		896 271	896 271
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)			
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)			
TOTAL Réserves		896 271	896 271
Report à nouveau		-7 180 363	110 920
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-8 249 376	-7 291 283
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		119 469	80 193
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		4 085 319	12 295 418
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques		1 006 126	1 049 563
Provisions pour charges		68 171	71 378
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		1 074 297	1 120 941
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)		17 247 561	12 532 470
TOTAL Dettes financières		17 247 561	12 532 470
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 389 810	5 888 008
Dettes fiscales et sociales		1 363 133	1 321 819
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		115 506	133 660
Autres dettes		224 403	191 147
TOTAL Dettes d'exploitation		6 092 852	7 534 634
Produits constatés d'avance		101 382	112 481
TOTAL DETTES (IV)		23 441 795	20 179 584
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		28 601 411	33 595 944

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	19 933 523	2 176 635	22 110 158	27 960 074
Production vendue biens				
Production vendue services	172 265		172 265	-21 776
Chiffres d'affaires nets	20 105 788	2 176 635	22 282 423	27 938 298
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			68	10 505
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 069 886	2 220 184
Autres produits			2 205 362	2 445 687
Total des produits d'exploitation (I)			25 557 739	32 614 674
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			9 678 060	13 114 347
Variation de stock (marchandises)			2 901 712	4 436 405
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			132 136	87 854
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-124 101	
Autres achats et charges externes			10 747 749	12 467 104
Impôts, taxes et versements assimilés			327 460	473 989
Salaires et traitements			4 982 224	5 520 711
Charges sociales			1 852 008	2 033 519
			674 027	842 067
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	826 809	396 163
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	171 801	103 454
Autres charges			440 297	138 351
Total des charges d'exploitation (II)			32 610 182	39 613 965
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-7 052 443	-6 999 291
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations			22 346	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				240
Reprises sur provisions et transferts de charges			7 197	
Différences positives de change			73 479	180 312
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			103 022	180 552
Dotations financières aux amortissements et provisions				15 394
Intérêts et charges assimilées			784 780	452 546
Différences négatives de change			195 834	189 546
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			980 614	657 486
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-877 592	-476 934
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-7 930 035	-7 476 224

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	153 992	1 626
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 090 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 457 933	1 396 000
Total des produits exceptionnels (VII)	1 611 925	3 487 626
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250 150	23 480
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 415 143	1 778 774
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	405 504	1 512 043
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 070 797	3 314 297
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-458 872	173 329
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	110 956	41 237
Impôts sur les bénéfices (X)	-250 487	-52 849
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	27 272 686	36 282 852
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	35 522 062	43 574 135
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-8 249 376	-7 291 283

Etablissements Charles CHEVIGNON S.A.S
au 31 août 2017

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE
DU 1er SEPTEMBRE 2016 AU 31 AOUT 2017

Etablissements Charles CHEVIGNON SAS
6/10 Boulevard Foch
93807 Epinay-sur-Seine
N° SIRET : 31664317000202

Sommaire

<u>1.</u>	<u>FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....</u>	<u>3</u>
<u>2.</u>	<u>RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....</u>	<u>3</u>
<u>3.</u>	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....</u>	<u>34</u>
<u>4.</u>	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....</u>	<u>45</u>
<u>5.</u>	<u>DEPRECIATION D'ACTIFS IMMOBILISES.....</u>	<u>45</u>
<u>6.</u>	<u>AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES.....</u>	<u>56</u>
<u>7.</u>	<u>IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL.....</u>	<u>57</u>
<u>8.</u>	<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....</u>	<u>67</u>
<u>9.</u>	<u>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE.....</u>	<u>78</u>
<u>10.</u>	<u>STOCKS.....</u>	<u>3</u>
<u>11.</u>	<u>OPERATIONS EN DEVISES.....</u>	<u>89</u>
<u>12.</u>	<u>CREANCES.....</u>	<u>910</u>
<u>13.</u>	<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....</u>	<u>1011</u>
<u>14.</u>	<u>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT.....</u>	<u>1011</u>
<u>15.</u>	<u>CAPITAL SOCIAL.....</u>	<u>1112</u>
<u>16.</u>	<u>PROVISIONS.....</u>	<u>1213</u>
<u>17.</u>	<u>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....</u>	<u>1314</u>
<u>18.</u>	<u>DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS.....</u>	<u>1415</u>
<u>19.</u>	<u>PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES.....</u>	<u>1516</u>
<u>20.</u>	<u>PERSONNEL.....</u>	<u>1617</u>
<u>21.</u>	<u>RESULTAT FINANCIER.....</u>	<u>1718</u>
<u>22.</u>	<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL.....</u>	<u>1718</u>
<u>23.</u>	<u>CONSOLIDATION.....</u>	<u>18</u>
<u>24.</u>	<u>INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES AU 31/08/2013.....</u>	<u>1819</u>
<u>25.</u>	<u>IMPOTS SUR LES BENEFICES.....</u>	<u>1819</u>
<u>26.</u>	<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS.....</u>	<u>22</u>
<u>27.</u>	<u>ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE.....</u>	<u>22</u>

Les montants présentés dans l'annexe sociale sont exprimés en milliers d'euros.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 4 mai 2016, le Groupe avait décidé de mettre en vente sa filiale la Société Etablissements Charles CHEVIGNON SAS. Ce processus est toujours en cours.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2017 sont établis conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03, n°2015-06 et n°2016-07 relatifs au Plan Comptable Général. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

L'enregistrement des éléments inscrits en comptabilité a été pratiqué par référence à la méthode des coûts historiques.

Application du principe de continuité de l'exploitation

Dans le cadre du Protocole de Conciliation signé le 31 mai 2017 ayant fait l'objet d'un constat par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris le 6 juin 2017, la dette du Groupe, dont la société Etablissement Charles Chevignon SAS est une filiale, a été restructurée en date du 20 juin 2017. Le Groupe a respecté l'ensemble des covenants bancaires auxquels il est soumis au 31 août 2017.

Par ailleurs, au 31 août 2017, le Groupe dispose d'une trésorerie d'environ 200 M€ qui lui permet notamment de continuer à financer la Société à travers un financement court terme octroyé par Financière Vivarte d'une part (centrale de trésorerie du Groupe) et un financement moyen terme octroyé par Vivarte par le biais d'emprunts moyen terme « New Money » d'autre part.

En conséquence, les comptes annuels de la Société sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31 août 2017.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Concessions, brevets et droits similaires :

- Les marques sont des actifs à durée de vie indéfinie protégés juridiquement et ne donnent donc lieu à aucune constatation d’amortissement.
- Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 2 à 5 ans.

Fonds commercial :

- Les montants figurant au bilan se composent :
- de fonds de commerce dont la durée de vie est présumée illimitée ne donnant lieu à aucune constatation d’amortissements,
 - de droits au bail de magasins et/ou autres éléments protégés juridiquement ne donnant également lieu à aucune constatation d’amortissements.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, les frais d’acquisition (honoraires, frais d’agence, etc....) des droits au bail et fonds de commerce sont intégrés dans le coût d’acquisition de l’immobilisation.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d’apport ou leur coût d’acquisition. Les éléments d’actif immobilisés font l’objet de plans d’amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d’utilisation des biens. Les méthodes et durées pratiquées peuvent être récapitulées comme suit :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
Constructions Installations techniques, matériel et outillage Installations générales agencements, aménagements Matériel de bureau et informatique Mobilier	20 ans Linéaire 5 ans Linéaire 5 ans Linéaire 3 ans Linéaire 4 à 5 ans Linéaire

Les immobilisations corporelles appelées à être cédées, font l’objet d’une revue détaillée visant à évaluer leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

5. DEPRECIATION D’ACTIFS IMMOBILISES

Les immobilisations sont soumises à des tests de valeur dès lors qu’il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s’il existe un quelconque indice qu’un actif ait pu perdre de la valeur, l’entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- les taux d'intérêts du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

- La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour des immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations déjà comptabilisées.
- La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société fondée sur les cash-flows réels et prévisionnels.
- Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Conformément au règlement ANC 2015-06, les fonds de commerce, dont la durée de vie est présumée illimitée, font l'objet d'un test de dépréciation, qu'il y ait ou pas un indice de perte de valeur. La dépréciation constatée devient alors irréversible.

6. AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Les amortissements dérogatoires sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des actifs concernés par cette méthode.

K€	31/08/2016	DOTATIONS	REPRISES	31/08/2017
Amortissements dérogatoires	80	66	-27	119
TOTAL	80	66	-27	119

7. IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL

Néant

8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont exclusivement constituées de dépôts de garantie.

Leur valorisation est faite au coût historique d'acquisition.
Les autres immobilisations financières sont provisionnées lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-recouvrement.

Etat des autres immobilisations financières par échéance (en K€)	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Dépôts de garantie	729		729
Autres immobilisations financières			
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	729		729

Actions Propres

Néant

9. IMMOBILISATIONS MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS	VAL BRUTE DEBUT EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS, MISES HS ET PAR VIREMENTS POSTE A POSTE	VAL BRUTE FIN EXERCICE
INCORPORELLES				
Brevets et marques	6390			6 390
Logiciels	209	75	36	320
Droits au bail	9 353		-1 364	7 992
Fonds de commerce	6 220			6 220
Immobilisations incorporelles en cours	41	41	-39	43
Acomptes sur immobilisations incorporelles				
SOUS TOTAL	22213	116	-1 367	20 965
CORPORELLES				
Constructions	206			206
Installations techniques, matériel et outillage	7715	106	-697	7 125
Matériel de bureau et informatique	245	0	-1	244
Matériel de transport				0
Mobilier	3900		-312	3 589
Immobilisations en cours	77	21	-50	48
Avances et acomptes sur immobilisations				0
SOUS TOTAL	12143	127	-1060	11212
FINANCIERES				
Titres de participations	0			
Autres immobilisations financières	663	67		730
SOUS TOTAL	663	67	0	730
TOTAL	35 019	310	-2 427	32 907

AMORTISSEMENTS/ DEPRECIATIONS	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS	DIMUNITIONS, SORTIES ET REPRISES	FIN EXERCICE
INCORPORELLES				
Brevets et marques	3 389			3 388
DAB	2 976	139	-1 300	1 815
FDC	1 178	200	-5	1 373
Logiciels	122	78	-1	199
Ventes Directes internet	190			190
SOUS TOTAL	7 855	417	-1 306	6 965
CORPORELLES				
Constructions	156	10		166
Installations techniques, matériel et outillage	6 774	424	-687	6 511
Matériel de bureau et informatique	237			237
Matériel de transport				
Mobilier	3 537	155	-322	3 370
Avances et acomptes sur immobilisations				
SOUS TOTAL	10 704	589	-1 009	10 284
TOTAL	18 559	1 006	-2 315	17 249

(*) y compris 0.3 m€ de dotation pour dépréciation

10. STOCKS

Valeur brute

Les stocks de marchandises dans les entrepôts et en magasins sont évalués au coût d'acquisition (prix d'achat majoré de frais accessoires).

Dépréciations

Les fins de série sont dépréciées par voie de provisions en fonction de leur antériorité selon une méthode d'application de taux d'obsolescence par collections , différents suivant le niveau de résiduel constaté.

Le montant de la dépréciation des stocks au 31 aout 2017 s'élève à 1 428 milliers d'euros versus 1 562 milliers d'euros au 31 aout 2016.

11. OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. En cas de couverture de change, les dettes et créances sont converties au cours de couverture.

L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

12. CREANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées sous forme de provisions pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Etat des créances par échéance :

Etat des créances par échéance	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances douteuses ou litigieuses	1020	1020	
Autres créances clients	1 628	1 628	
Personnel et comptes rattachés	4	4	
Etat – Impôt sur les bénéfices	1233	1233	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	387	387	
Etat – Autres impôts			
Débiteurs divers	2 633	2633	
Charges constatées d'avance	297	297	
TOTAL CREANCES	7 202	7 202	

Les Débiteurs divers intègrent notamment les conséquences de la mise en place d'un gage-espèces pour un montant de 2 154 K€ dans le cadre de la signature le 14 mars 2017 avec les principales banques opérationnelles du Groupe Vivarte d'un protocole de conciliation au titre de la sécurisation des lignes d'encours de crédits documentaires.

Etat des Produits à recevoir :

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Immobilisations financières		
- Créances rattachées à des participations		
- Autres immobilisations financières		
Sous-total		
Créances		
- Factures à établir	284	305
- Avoirs non parvenus	456	309
- Remboursements d'assurances		
Sous-total	740	614
TOTAL	740	614

13. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Charges d'exploitation	298	1 305
Charges financières		
Total	298	1 305

Les charges constatées d'avance correspondent à des loyers et charges locatives pour 218 K€, de la publicité pour 45 K€ et 32 K€ d'autres frais généraux."

14. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Néant

15. CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 17 956 072 d'euros. Il est composé de 37 956 072 actions de valeur nominale de 0,47307509 euro chacune.

Evolution du capital social et des capitaux propres

(En milliers d'euros et en milliers d'actions)

	Capital		Primes, réserves, provisions réglementées
	Nombre d'actions	Montant	
Montant au début de l'exercice	37 956	17 956	-5 661
Variation du capital – apurement des pertes			
Distribution de dividendes			
Provisions réglementées			39
Résultat de l'exercice			-8 249
Montant en fin d'exercice	37 956	17 956	-13 871
Total capitaux propres			4 085

Détail des primes, réserves et provisions réglementées

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Primes d'émission, de fusion, d'apport	543	543
Réserve légale, autres réserves	896	897
Report à nouveau	-7 180	111
Provisions réglementées	119	80
PRIMES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES	- 5 621	1 631

16. PROVISIONS

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/08/2016	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES UTILISEES	REPRISES NON UTILISEES	31/08/2017
Prov. pour litiges loyers	0	12				12
Prov. pour litiges marques et droits économiques	600	60				660
Prov. pour litiges prud'homaux	321	95	-85	-51	-34	331
Prov. pensions, obligations simil.	71	3	-7		-7	67
Autres prov. risques et charges	128		-125	-114	-11	3
Provisions médailles du travail						
TOTAL	1120	170	-217	-165	-52	1073
<i>Exploitation</i>		170	-85	-51	-34	
<i>Financier</i>			-7		-7	
<i>Exceptionnel</i>			-125	-114	-11	

Provision Médailles du travail

Les médailles du travail font l'objet d'une évaluation selon une méthode prospective. La valorisation des engagements tient compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel, du taux de réclamation ainsi que des hypothèses économiques (taux d'inflation et taux d'actualisation) ; l'âge de départ en retraite retenu est de 65 ans.

Provision Prud'hommes

Tous les dossiers faisant l'objet d'un litige devant les prud'hommes sont recensés et sont provisionnés suivant le risque estimé.

Engagements en matière de pensions et indemnités assimilées

Les coûts de prestations de retraite et assimilées (indemnités de départ, compléments de retraite) au bénéfice du personnel actif et retraité, mis à la charge de l'entreprise, sont provisionnés dans les comptes.

Ces différentes prestations font l'objet d'une évaluation actuarielle chaque année, selon une méthode prospective prenant en compte les droits acquis à la clôture de l'exercice.

A l'exception de la part couverte par un contrat d'assurance, les indemnités brutes de départ en retraite sont provisionnées en charges à payer pour un montant de 60 K€. Les charges sociales relatives aux indemnités de départ en retraite sont comptabilisées en provisions pour risques et charges.

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Valeur actualisée de l'engagement brut	190	199
Provisions pour risques et charges	68	71
Total	258	270

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- Taux moyen de turn-over des 5 dernières années normatives par pôle et par catégorie de personnel
- Table de mortalité : TH/TF 00 – 02
- Taux d'actualisation : 2,0%
- Taux de revalorisation des salaires : 2,0%
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour toutes les catégories socio-professionnelles
- Mode de départ à la retraite : départ volontaire

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges d’exploitation pour 42 K€, la composante financière (coût actuariel et produit de rendement attendu des actifs de régime) est présentée en produits financiers pour 22 K€.

Engagements retraite en faveur des dirigeants : *Néant*

17. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	EMPRUNTS ET DETTES			
	AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		DIVERS	
	31/08/2017	31/08/2016	31/08/2017	31/08/2016
A moins de 1 an			4 600	8 334
de 1 à 5 ans			12 647	4 338
Plus de 5 ans				
TOTAL			17 248	12 672

Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 500
Emprunts remboursés en cours d'exercice	

18. DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les charges fiscales et sociales sur indemnités de congés payés sont rattachées aux dettes fiscales et sociales.

Etat des dettes par échéance	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 390	4 390		
Personnel et comptes rattachés	401	401		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	413	413		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	161	161		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	387	387		
Dettes immobilisations et comptes rattachés	115	115		
Groupe et associés				
Autres dettes	225	225		
Produits constatés d'avance	101	101		
TOTAL DETTES	6 193	6 193		

Charges à payer

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	138	58
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 582	1 088
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	69	73
Dettes fiscales et sociales	865	862
Autres dettes	108	130
TOTAL	2 762	2 211

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 30 Keuros pour l'exercice 2016/2017 versus 77 Keuros en 2015/2016.

Produits constatés d'avance

Les Produits constatées d'avance représentent 101 k€ sur l'exercice.

19. PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est présenté hors taxe, net des commissions des grands magasins et des rabais, remises, ristournes accordés.

Ventilation du chiffre d'affaires

CA en milliers d'euros	31/08/2017			31/08/2016		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises	19 933	2 176	22 109	24 710	3 250	27 960
Prestations de services et divers	172		172	-13	-8	-21
Total	20 105	2 176	22 281	24 697	3 242	27 939

Transferts de charges

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Personnel (Fongecif)		
Indemnités assurance EULER		
Autres	106	5
TOTAL	106	5

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation représentent 2 205 K€ sur l'exercice.

PERSONNEL

Effectif moyen de l'exercice

CATEGORIE	31/08/2017	31/08/2016
Cadres	24	28
Assimilés cadres	50	61
Employés	109	124
Ouvriers		
Personnel mis à disposition		
Total	183	213

Engagements en matière de droit individuel à la formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2016.

Le compteur des heures du CPF est individualisé et accessible sur le site www.moncompteformation.gouv.fr/

Rémunérations des organes d'administration et de direction

Néant

20. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22	
Reprises sur provisions et transferts de charges	7	
Différences positives de change	73	181
Produits nets de cession des valeurs mobilières		
Sous-total produits	103	181
Dotations financières aux amortissements et provisions		15
Intérêts et charges assimilées	785	452
Différences négatives de change	196	189
Charges nettes sur cessions de VMP		
Sous-total charges	981	657
RESULTAT FINANCIER	-878	-477

21. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	154	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 090
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 458	1 396
Sous-total produits	1 612	3 487
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250	23
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 415	1 778
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	406	1 512
Sous-total charges	2 071	3 314
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-459	173

Le résultat exceptionnel est constitué essentiellement de :

- VNC sur cessions d'immobilisations incorporelles (-1 365 K€)
- VNC sur cessions d'immobilisations corporelles (-50 K€)
- De reprise de provisions pour dépréciation de FDC et DAB (1 305 k€)
- De dotation de provisions pour dépréciation de FDC et DAB (-339k€)
- De dotation aux amortissements dérogatoires (-67 k€) et de reprises (27 K€)
- D'un produit exceptionnel de régularisation des dépôts de garantie (154 K€)
- D'une charge exceptionnelle d'abandon de créance vis-a-vis de NCK SLU (-46 K€)
- D'une charge exceptionnelle de régularisation de participation (-110 K€)
- D'une reprise de provision pour risque exceptionnel pour régularisation de participation (126 K€)
- D'amendes et pénalités (-4 K€)
- D'une indemnité de résiliation de bail (-90 K€)

22. CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

NOVARTEX SAS au capital de 1 228 548 790,64 euros ayant son siège social 28 avenue de Flandre, 75949 PARIS Cedex 19.

23. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES AU 31/08/2017

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R. 123-198 11 du code de commerce.

24. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Aux termes d'une convention spécialement conclue à cet effet, la société Chevignon SAS est intégrée fiscalement dans le périmètre de la société Novartex.

A ce titre, Chevignon SAS, doit acquitter annuellement à la société tête de groupe une somme égale au montant de l'impôt sur les sociétés dont elle aurait été normalement redevable si elle n'avait pas fait partie du groupe intégré.

Les incidences sur l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

- Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel la société est solidaire : *Néant*
- Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale : *Néant*
- Report en arrière des déficits : *Néant*
- Impôt correspondant : *Néant*
- Cumul des déficits reportables : *Néant*
- Cumul des ARD : *Néant*

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi - CICE

Conformément à la 3ème loi de finances rectificatrice pour 2012, la société CHEVIGNON SAS bénéficie du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

En accord avec les textes en vigueur, la Société a opté pour une présentation du produit à recevoir au titre du CICE en minoration de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE a été utilisé conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du CGI, et a contribué aux efforts entrepris par la Société en matière d'avantages au personnel et d'investissement.

Un produit à recevoir a été comptabilisé au titre des rémunérations éligibles et versées depuis le 1er septembre 2016 ; il s'élève à 257 K€ dans les comptes de la Société au 31 août 2017.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat Courant	Résultat Exceptionnel	Participation	TOTAL
Résultat avant impôt	-7 930	-458	-110	-8 498
Réintégrations	89	343	43	475
Déductions	-103	-1431	-51	-1 585
	-7 944	-1 546	-118	-9 608
TOTAL				
Impôt	-7			-7
Contribution additionnelle				
Crédits d'impôt	257			257
Impôt sur les sociétés	250			250

Risques fiscaux

La société ne fait l'objet d'aucune vérification fiscale.

Situation fiscale latente ou différée

VARIATION DES BASES D'IMPÔTS DIFFÈRES OU LATENTS (en milliers d'euros)						
	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DECALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1. Provisions réglementées						
Amortissements dérogatoires						
2. Subventions d'investissement						
3. Charges non déductibles temporairement						
31. A déduire l'année suivante						
Participation des salariés		51	51	43		43
Autres		73	73	74		74
32. A déduire ultérieurement						
Provision pour retraite		105	30	15		90
Autres		7 889	1431	339		6 797
4. Produits non taxables temporairement						
Plus values en sursis d'imposition		1 228				1 228
5. Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
TOTAL		9 346	1 585	471		8 232
II. ÉLÉMENTS A IMPUTER						
1. Déficits reportables		48 629		9 609		58 238
2. Amortissements différés						
3. Moins values à long terme						
4. Autres						
III. ELEMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						

25. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Devises

L'engagement d'achats de devises au 31/08/2017 auprès de Financière de Flandre (société du groupe Novartex) représente 2.299 KUSD soit 2.147 Keuros (au cours de couverture).

Cautions bancaires reçues (en milliers d'euros)

BANQUES	ENCOURS BAUX	ENCOURS DOUANES	GARANTIES A 1ERE DEMANDE
TOTAL	261	457	1406

Cautions bancaires données (en milliers d'euros)

BANQUES	ENCOURS BAUX	ENCOURS DOUANES
TOTAL	261	457

Crédits documentaires

- Engagements en faveur de nos fournisseurs au 31/08/2017 en matière de crédits documentaires : 1 670 K€.

Nantissements

Néant

26. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant

ETABLISSEMENTS CHARLES CHEVIGNON

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 17 956 072 euros

Siège social : 6/10 boulevard Foch – 93807 EPINAY SUR SEINE cedex

316 643 170 RCS BOBIGNY

« la Société »

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le dix-neuf décembre,

A 15 heures 30,

Au siège social,

La Société VIVARTE, société par actions simplifiée, au capital de 180 552 836 euros, ayant son siège social 28 avenue de Flandre – 75019 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 308 449 024, représentée par son Président NOVARTEX, elle-même représentée par Monsieur Thierry LOUIS en vertu du pouvoir donné par Patrick PUY,

Agissant en qualité d'associée unique (l'« Associé Unique ») de la Société ETABLISSEMENTS CHARLES CHEVIGNON.

.../...

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président décide d'affecter en totalité le résultat déficitaire

de l'exercice d'un montant de : (8 249 375,82) €

au compte « report à nouveau » s'élevant à : (7 180 362,91) €

Après affectation, le compte « report à nouveau » sera porté à : (15 429 738,73) €

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale

.../...

SEPTIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour les formalités légales

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale

Extrait certifié conforme par le Président, Hélène VIOT-POIRIER.

